



PROMESSE D'EMBAUCHE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez embaucher en Contrat d'Apprentissage l'un de nos candidats. L'équipe du CEPROC vous en remercie.

Afin de recueillir **les informations qui nous seront nécessaires pour l'établissement du contrat d'apprentissage, merci de compléter lisiblement tous les champs ci-dessous** (toutes les informations manquantes ne pourront apparaître sur le contrat et devront ensuite être complétées par vos soins).

APPRENTI

Nom et prénom : _____ Formation: _____

Numéro de sécurité sociale (**N.I.R**) (Obligatoire pour l'établissement du contrat article L.6353-10 du code du travail) _____

Situation avant entrée en formation :

Scolaire Etudiant Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation Salarié En recherche d'un emploi

INFORMATION EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise: _____ N° SIRET : _____

Code NAF: _____ IDCC de la convention collective: _____ Nom de l'OPCO : _____

Inscrit au registre : Chambre des Métiers et de l'artisanat (11) Chambre de Commerce et d'Industrie (12)

Représentée par : Madame Monsieur Nom et Prénom: _____

Adresse : _____

Code Postal: _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Effectif de l'entreprise: _____ Caisse de retraite : _____

INFORMATION MAITRE D'APPRENTISSAGE

Madame Monsieur Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance : _____ Numéro de sécurité sociale* : _____

Email* : _____

Emploi occupé* : _____

Diplôme le plus élevé obtenu* : _____

**Informations obligatoires pour compléter le nouveau CERFA 2023*

INFORMATION CONTRAT

Date de conclusion : ___/___/___ Date de début de contrat : ___/___/___

Date de fin de contrat : ___/___/___ (Fin de CERFA au plus tard le **30 Août**)

Durée hebdomadaire du travail : 35h 39h

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui non

Rémunération (voir grille au verso):

1^{re} année, du ___/___/___ au ___/___/___ : ___ %; du ___/___/___ au ___/___/___ : ___ %

2^e année, du ___/___/___ au ___/___/___ : ___ %; du ___/___/___ au ___/___/___ : ___ %



Les apprentis inscrits en **CAP 1an** sont considérés comme des **2^{ème} année** et doivent être rémunérés en tant que tel
Pour la formation BTM : voir avec le Service Apprenants

INTERLOCUTEUR POUR LE SUIVI ADMINISTRATIF DE L'APPRENTI

(au sein de l'entreprise)

Nom: _____ Prénom: _____ Fonction: _____

Téléphone: _____ Email: _____

L'entreprise s'engage à signer un contrat d'apprentissage, pour la rentrée scolaire 2023.

Date : _____ Signature (et cachet de l'entreprise) précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

Confidentialité des données :

Vos données personnelles (nom, adresse e-mail), ainsi que toute donnée communiquée via ce dossier administratif, constituent des données confidentielles. Conformément aux obligations légales nous les conservons dans des conditions de sécurité renforcées. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, ainsi que celui d'en demander l'oubli ou l'effacement dans les limites prévues par la loi. Ces informations ne sont accessibles qu'à notre personnel et ne sont utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles vous nous les avez communiquées : permettre votre inscription et le suivi de votre scolarité. En remplissant ce dossier, vous acceptez ces conditions.

INFORMATION REMUNERATION MENSUELLE DES APPRENTIS SUR LA BASE DE 35H

SMIC horaire au 01/05/2023 = 1 747,20€ (= 11,52€/ heure) brut

Age de l'apprenti	1ère année de formation	2ème année de formation	3ème année de formation
Moins de 18 ans	27% du Smic	39% du Smic	55% du Smic
De 18 à 20 ans	43% du Smic	51% du Smic	67% du smic
De 21 à 25 ans	53% du Smic	61% du Smic	78% du Smic
De 26 et plus	100% du Smic	100% du Smic	100% du Smic

Cas particulier:

- Pour les formations en 1an (lors d'un 1er contrat d'apprentissage) = rémunération de 2ème année
- Si succession de contrat = rémunération au moins égale à celle perçue lors du dernier contrat
- **Une majoration de 15 % s'applique** à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, Si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

1. Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu

2. Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu

3. Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an

QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rappel : Le contrat d'apprentissage doit être établi par l'employeur ou le CFA avant le début exécution ou au plus tard dans les 5 jours ouvrables qui suivent.

Public concerné par l'alternance :



Jeunes âgés de :

- ✓ 15 ans ayant terminé le cycle de collège
- ✓ De 16 à 29 ans

Type de contrat :



Contrat de travail (CDD / CDI) en alternance, selon la durée de la formation. Il peut être conclu au maximum 3 mois avant le début de la formation et s'achever au plus tard 2 mois après la fin de formation (30 Août).

Conditions pour devenir Maître d'Apprentissage :



Vous devez vérifier que le maître d'apprentissage remplit les conditions suivantes :

- ❖ Être titulaire d'un diplôme au moins équivalent à celui préparé par le jeune et pouvoir justifier de 1 année d'expérience dans le métier.
- ❖ Ou pouvoir justifier de 2 années d'expérience en rapport avec le métier préparé par le jeune et un niveau minimum de qualification.

Quota d'apprentis :



Chaque maître d'apprentissage peut avoir 2 apprentis et 1 redoublant maximum.

◀ ◀ ◀ CONTACTS CFA ▶ ▶ ▶

✚ **Section Pâtisserie :** Mme LECANTE (CAP-MCP-BTM) : llecante@ceproc.com

✚ **Section Charcuterie Traiteur, Cuisine, Boulangerie, Boucherie :** Mme REBOUTE (CAP-MCT-BP) : creboute@ceproc.com

✚ **Standard :** 01.42.39.19.64